

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 31/03/2022

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE**

18 avenue des fleurs

CS 61039

06050 NICE Cedex 1

Téléphone : 04 89 97 86 00

Télécopie :

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E22000012 / 06

M. le Maire
VILLENEUVE LOUBET
SERVICE AMENAGEMENT-URBANISME
06271 VILLENEUVE LOUBET CEDEX

Dossier n° : E22000012 / 06
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : l'enquête publique relative une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre du renouvellement de la concession portuaire et du réaménagement du port de plaisance de Marina Baie des Anges sur la commune de Villeneuve Loubet

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Odile BOUTELLER, chargée de mission en fonction publique territoriale, en retraite, demeurant 5 boulevard Franck Pilatte, NICE (06300) (tel : 04 93 16 28 40 ; portable : 06 33 03 30 28) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

A. BAAZIZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

30/03/2022

N° E22000012 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 30/03/2022, la lettre par laquelle M. le Maire de VILLENEUVE LOUBET demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Enquête publique relative une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre du renouvellement de la concession portuaire et du réaménagement du port de plaisance de Marina Baie des Anges sur la commune de Villeneuve Loubet ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Odile BOUTEILLER est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de VILLENEUVE LOUBET et à Madame Odile BOUTEILLER.

Fait à Nice, le 30/03/2022

La Présidente,

Pascale Rousselle

pour expédition conforme
le greffier en chef,

A. BAAZIZ

